

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 20 AVR. 2015

Monsieur le Plénipotentiaire, *cher Olaf,*

Dans votre courrier du 2 avril dernier, vous me proposiez d'inscrire au plan de travail de la commission franco-allemande des experts des enseignements technologiques et de la formation professionnelle, la question de l'orientation entre le cycle 1 du secondaire et l'enseignement et la formation professionnels et vous me faisiez part des inquiétudes qui vous sont remontées sur l'impact de la réforme du collège que j'ai initiée, sur l'apprentissage de l'allemand en France.

Concernant la question de l'orientation des élèves, je partage avec vous la conviction qu'il s'agit là d'un levier essentiel pour contribuer à la revalorisation de l'enseignement et de la formation professionnels. Je tiens donc à vous faire part de mon accord pour que la commission franco-allemande compétente nous fasse des recommandations en ce sens, qu'elle accompagnera d'une proposition de feuille de route.

Sur la question de la réforme du collège, je tiens à vous rassurer. Les médias s'alarment à l'excès d'une prétendue fermeture des classes bilingues.

En réalité, la réforme du collège que je prépare pour la rentrée de septembre 2016 a vocation à faire bénéficier tous les collégiens des vertus avérées de dispositifs jusqu'à présent dérogatoires qui ne concernaient que quelques-uns. Alors que seulement 16% des collégiens commençaient leurs langues vivantes 1 et 2 (LV1 et LV2) à 11 ans en 6^{ème} (tous les autres commençant leur LV1 en 6^{ème} et leur LV2 en 4^{ème}) ; ils seront demain 100% à commencer leur LV1 à 6 ans en cours préparatoire (CP), et leur LV2 à 12 ans en 5^{ème}.

En d'autres termes, pour tous les collégiens l'exposition aux langues sera plus précoce et augmentera fortement. Cela profitera évidemment à toutes les langues, dont l'allemand. Pour favoriser cette dernière, nous permettrons en outre aux enfants qui la commenceront en CP d'avoir accès à l'anglais LV2 dès la 6^{ème}, répondant ainsi aux exigences des familles qui jugent l'apprentissage précoce de l'anglais indispensable.

.../...

M. Olaf SCHOLZ

Plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne chargé des affaires culturelles dans le cadre du Traité sur la coopération franco-allemande

Erster Bürgermeister der Freien und Hansestadt Hamburg
Rathausmarkt 1,
20095 HAMBURG

Pour être parfaitement claire, promouvoir l'allemand est pour moi une priorité. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité multiplier le nombre de professeurs habilités à enseigner l'allemand dans les écoles et construire une nouvelle carte des langues assurant la diversité linguistique et la continuité des parcours d'apprentissage des langues de l'école au collège.

Je suis d'ailleurs tellement confiante dans le succès que l'allemand va remporter auprès des élèves dans le cadre de la réforme du collège, que j'ai prévu une sensible augmentation du recrutement de professeurs d'allemand, dont le nombre va progresser hors départs en retraite d'environ 300 nouveaux postes par an sur un total actuel de 6300 professeurs.

Je souhaite enfin, en lien avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse, développer les jumelages et les échanges de jeunes à tous les niveaux de formation, et notamment dans l'enseignement professionnel où le nombre de germanistes a sensiblement augmenté ces dernières années.

Je me réjouis de pouvoir vous exposer personnellement et de façon plus approfondie les autres mesures d'accompagnement que j'envisage pour cette réforme, lors de votre prochain passage à Paris à la mi-juin à l'occasion du Paris Air show.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Plénipotentiaire, l'expression de ma haute considération.

Avec mon meilleur souvenir,



Najat VALLAUD - BELKACEM